

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

SYNDICAT DE QUARTIER 3M BOURGAILH

Le 27 Janvier 2018 à 14H30

L'an deux mil dix-huit, le 27 Janvier à 14H30

Les membres du Syndicat de Quartier 3M BOURGAILH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la Salle Municipale MONBALON 2 bis rue des Anciens de l'AFN 33600 PESSAC.

L'Assemblée Générale est présidée par Daniel DOMENGE en qualité de Président, et Joëlle TREMOULINARD en est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement qui laisse apparaître un total de 55 membres présents.

Un bulletin de vote est remis à chaque adhérent.

Le président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant:

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2017
- Rapport financier du Trésorier
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Programme animations 2018
- Vote des résolutions

RAPPORT MORAL

Il est alors donné lecture du rapport moral par le Président DOMENGE qui rappelle l'objet statutaire du Syndicat de Quartier et son rayon d'action ainsi que son engagement en tant que membre au sein de différentes structures comme la Fédération de Quartiers de Pessac, l'Ecosite du Bourgailh et la Maison des Associations de Pessac.

Le Syndicat de Quartier a enregistré 170 adhésions en 2017.

Après avoir commenté les différents mouvements au sein du Conseil d'Administration, il remercie l'ensemble de ses membres pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général et encourage les nouvelles vocations à venir étoffer le CA qui compte 11 éléments.

Ses remerciements vont également aux soutiens dont le Syndicat 3M Bourgailh a bénéficié tels que la Ville de Pessac et le nouveau partenaire La Conseillère Immobilier.

Après avoir listé les différentes réunions dans lesquelles les membres du CA se sont impliqués, le Président évoque les faits marquants de l'année 2017 pour lesquels le Syndicat de Quartier s'est mobilisé.

RAPPORT D'ACTIVITE

L'implication du Syndicat de Quartier dans le domaine de l'urbanisme et de la voirie est évoquée.

Richard MABILLEAU fait le point sur les animations qui ont été mises en place en 2017 (galette des rois, après-midi récréative, inauguration salle MONBALON, repas des voisins, concours de pétanque, vide-greniers, sortie découverte, loto, expositions et séances de rencontres hebdomadaires) et en fait le bilan qualitatif.

Daniel DOMENGE évoque les différentes rencontres avec les élus et les équipes municipales durant l'année 2017.

RAPPORT FINANCIER

En l'absence excusée du trésorier Daniel DOMENGE présente le bilan financier de l'exercice 2017. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 11 176,88€ avec un résultat négatif de 1485,82€. Ce résultat est le fait des investissements en biens d'équipement consécutifs aux travaux de la salle MONBALON. Ce résultat est couvert par la réserve de trésorerie du Syndicat de Quartier.

Il présente également le budget prévisionnel 2018.

PROGRAMME ANIMATIONS 2018

Richard MABILLEAU décline ce qui devrait être le programme d'animations pour l'année 2018. Outre les manifestations habituelles, il insiste sur ce que seront les nouveautés: au mois d'Avril, *le loto du jardinier*, au mois de Décembre, *une animation de Noël pour les enfants*.

Le Président remercie les différents intervenants. Un débat s'ouvre entre les participants à cette Assemblée Générale et un échange d'idées s'instaure.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour:

VOTE DES RESOLUTIONS:

Première résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président DOMENGE et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité fait par les membres du Conseil d'Administration et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale constate la démission de:

- Joseph TRONCHE
- Sophie PACAUD

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres ci-après:

- Michelle DIO
- Laure ROULLOT
- Gérard LAGARDERE
- Richard MABILLEAU

L'Assemblée Générale procède à l'élection du nouveau membre ci-après:

- Nicole CAMPODARVE

Les mandats de Laure ROULLOT, Michèle DIO, Gérard LAGARDERE et Richard MABILLEAU seront à renouveler lors de l'AG 2021 qui statuera sur l'exercice 2020.

Le mandat de Nicole CAMPODARVE sera à renouveler lors de l'AG 2020 qui statuera sur l'exercice 2019.

La durée des mandats des nouveaux membres tient compte de l'article 4 des statuts sur le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée Générale statutaire est levée à 16H00.

QUESTIONS DIVERSES

- A la question du Président sur la possibilité de la mise en place du Dispositif de Participation Citoyenne pour lutter contre les cambriolages, l'Assemblée Générale se prononce favorablement pour une réunion publique d'information. Daniel DOMENGE prendra contact avec le service concerné à cet effet.

- L'Assemblée Générale confirme les inquiétudes naissantes quant aux nuisances provoquées par le trafic aérien sans cesse accru sur l'aéroport de Mérignac.
- L'Assemblée Générale entend les arguments du Président sur l'extinction de l'éclairage nocturne et ne manifeste pas d'opposition notoire.

ECHANGES AVEC LES ELUS:

Daniel DOMENGE accueille Franck RAYNAL, Maire de PESSAC et les membres du Conseil Municipal présents à ses côtés, à savoir:

Éric MARTIN 1er adjoint Conseiller métropolitain (espaces publics et déplacements)

Laurent DESPLAT (Conseiller Espaces verts, ruraux et forestiers)

Jérémy LANDREAU Adjoint au Maire - Développement durable & à la participation)

Pierrick LAGARRIGUE (Délégué aux personnes en situation de handicap)

Stéphane MARI Adjoint de secteur 1 - Sécurité

Aurélié DI-CAMILLO Adjoint de Secteur 4

Gilles CAPOT Adjoint chargé de l'urbanisme

Franck RAYNAL remercie le Président et prend la parole pour introduire les débats, après avoir présenté l'équipe de conseillers qui l'accompagne.

Prise de parole par FRANK RAYNAL:

Le Maire souligne sa satisfaction d'assister à notre AG dans le nouvel espace de la Maison Municipale inauguré le 10 juin 2017.

En préambule, il revient sur l'inquiétude des Pessacais concernant **l'urbanisation** et la "soi-disant folie immobilière" sur Pessac:

Sur la méthode : depuis 2017, nous avons mis en place une commission qui examine la qualité de tout projet à partir de **10 logements**.

Elle est composée du Maire, des Adjoints concernés et des services de Pessac et de Bordeaux Métropole. Elle s'appuie sur l'expertise d'un architecte conseil pour la commune de Pessac, et surtout, elle compte parmi ses membres deux présidents de quartier désignés par la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac.

Pessac est la seule ville de la Métropole à associer ainsi les quartiers aux décisions d'urbanisme. Ainsi sur **35 projets** d'habitat présentés en 2017, **seulement 7** ont été retenus, marquant ainsi l'exigence tant sur la qualité architecturale que sur la qualité de l'habitat pour les futurs Pessacais.

Par ailleurs, la méthode de travail reste la même en continuant de concerter les riverains avant le dépôt du permis de construire. « Les constructions autorisées au centre-ville, qui incluent 35% de logements sociaux, doivent permettre de dynamiser le commerce local et favoriser le parcours résidentiel précise Gilles Capot ».

À Pessac, en 2017, on enregistre une stabilité démographique. Notre population qui avait fortement progressé jusqu'en 2015 (+ 6% de 2010 à 2015) marque le pas. En 2017, notre population a même très légèrement baissé (275 habitants de moins).

Sur la période 2016-2018, Pessac se place ainsi au 23 ème rang des 28 villes de la Métropole en terme de croissance démographique.

Respect de l'environnement via le Plan Local d'Urbanisme (PLU3.1). Trois exigences guident notre politique municipale d'urbanisme : le maintien en espaces verts de 50 % du territoire de la commune et la protection des arbres, la construction privilégiée le long des axes de transports collectifs et en centre-ville, et la défense de l'identité et du paysage de nos quartiers.

Autre objectif fixé par la municipalité : maintenir un équilibre entre la croissance de la population et l'offre d'équipements publics. Un renouvellement important de population et l'installation de nombreuses familles ont pour conséquences l'agrandissement et la rénovation des écoles, des

équipements sportifs et culturels pour répondre aux besoins des Pessacais. Depuis 2014, 15 classes ont été créées.

Ainsi, en nombre d'autorisation de logements, l'année 2017 marque un net ralentissement puisque nous avons autorisé 462 nouveaux logements là où le Plan Local de l'Habitat (annexé au PLU 3.1) en prévoit 650 par an pour Pessac.

Face à une demande de logements en forte hausse, la construction de logements neufs se poursuit sur l'ensemble de la Métropole et notre commune n'échappe pas à la règle. Cependant, un récent débat à Bordeaux Métropole a permis de comparer les derniers chiffres connus de logements neufs en 2016 : 323 logements à Pessac, 2 fois et demi moins qu'à Mérignac, ville comparable à Pessac en population, et exactement le même nombre qu'à Bègles qui compte 28 000 habitants quand nous en comptons 62 260.

Le Pacha est vendu :

Un projet immobilier de 100 logements est prévu en lieu et place.

Environ 300 logements devraient voir le jour sur la zone dans les années qui viennent avec une part de logements sociaux conforme à la règle métropolitaine (30 %).

Les questions des adhérents sont collectées par Daniel DOMENGE qui les posent au fur et à mesure aux élus :

► Extinction nocturne de l'éclairage public: bilan des avantages et des inconvénients :

Pessac a décidé l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit – créneau 1h-5h du matin – soit après le passage du dernier tram et avant la mise en service du premier. Ce geste a un double objectif, tant écologique qu'économique. La ville souhaite limiter l'émission de gaz à effet de serre, mais aussi les nuisances lumineuses et l'impact négatif sur la biodiversité. En effet, la pollution lumineuse est la deuxième cause de disparition d'insectes nocturnes.

* Impact sur le cycle chrono-biologique (animal et humain) :

La vie aime le noir (Noir = Habitation = Ressource = Condition de vie ou de survie)

La lumière attire les espèces et les désoriente. Elle repousse et crée des morcellements d'habitat naturel (ex chauve-souris)

Au-delà de l'aspect économique et écologique, ce dispositif entraîne un changement de comportement du conducteur qui réduit naturellement sa vitesse. Ainsi, des bandes réfléchissantes ont été posées, les pistes cyclables sont jonchées de catadioptrés et les automobilistes sont informés de l'extinction des lumières par le biais de 50 panneaux de signalisations implantés à chaque entrée de zone.

* Selon l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice :

- 80% des cambriolages chez les particuliers ont lieu le jour.

- En hiver, la plupart des atteintes aux personnes ont lieu avant 22h.

- Toutes saisons confondues, un plus grand nombre d'incidents ont lieu avant minuit avec 2 pics d'occurrence entre 18h et 19h (retour du travail) et entre 23h et minuit.

* Maîtriser les consommations dont la part de l'éclairage public dans la consommation électrique communale représente 40% en moyenne.

* Réduire les coûts pour répondre à la problématique des budgets de plus en plus restreints des collectivités

Cependant, la mairie décide quelques réajustements tels que :

- laisser la lumière jusqu'à 1h 30 du matin et mise en place de points lumineux près des Établissements scolaires.

En conclusion, ces modalités présentent plus d'avantages que d'inconvénients.

► **Mauvais état des trottoirs: quelles solutions?**

Un arrêté municipal demande à chacun des citoyens d'entretenir son devant de trottoir ainsi que son caniveau. Il peut être mis à votre charge les opérations suivantes: le désherbage, le balayage des feuilles mortes et autres détritiques, ou en hiver, le déneigement et le salage en cas de verglas.

Une seule balayeuse est disponible sur la ville de Pessac et le passage se fait une fois par an à ce jour (mutualisation du matériel avec la métropole).

Il faut rappeler qu'il y a 900 rues soit 700 km dans PESSAC (précision de Franck RAYNAL).

Un agent d'entretien circule pour constater les besoins. Pour les personnes récalcitrantes 1 écrit est émis par la Mairie, sans réponse, les services de la Mairie peuvent faire exécuter les travaux et envoyer la facture à la personne concernée.

Pour le quartier des 3M BOURGAILH, 46 rues sont concernées, les trottoirs sont vieillissants, les chantiers prendront un certain temps.

Daniel DOMENGE donnera les priorités sur les voies à rénover ou à requalifier. Il remontera les informations auprès d'Éric MARTIN.

► **Sécurité-délinquance: quels moyens pour quelle efficacité?**

Dans le cadre de sa politique locale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, la Municipalité a souhaité apporter une attention toute particulière à la lutte contre les cambriolages. Dans cette perspective, plusieurs actions sont mises en œuvre tout au long de l'année dans le cadre notamment d'une étroite collaboration entre la police nationale et la police municipale:

- une présence des services de polices sur les différents quartiers de la ville,
- l'opération Tranquillité Absence qui permet aux habitants pessacais de signaler leur absence de leur domicile aux services de police qui assurent ensuite des patrouilles pour surveiller les habitations concernées,

- la mise en place du dispositif de Participation Citoyenne sur la ville de Pessac.

Désormais opérationnel sur 4 secteurs de la ville, il vise à maintenir au quotidien une vigilance renforcée en créant les conditions d'une relation de proximité privilégiée entre les habitants et les services de police par le biais d'habitants référents volontaires et de correspondants au sein de la police municipale et nationale.

- ce dispositif est encadré par un protocole établi entre Maire, Préfet et Direction Départementale de la sécurité publique de la Gironde ainsi que par une charte d'engagement signée entre les habitants référents volontaires et M. Le Maire (différent du dispositif Voisins Vigilants).

Une réunion publique animée par la police municipale sera organisée à la demande des quartiers.

- À compter du 1er juillet 2018, une brigade de soirée sera opérationnelle. Composée de six agents, elle sera présente de 18h à 1h du matin. À partir de 19h30, ce sont surtout les auteurs de troubles qui sévissent sur la voie publique. Entre 22h et 1h du matin, on a affaire à de la petite délinquance.

- Pour constituer cette nouvelle brigade, six recrutements seront effectués. Les agents recrutés ne seront actifs que dans cette brigade. «Il n'y aura pas de rotation avec les agents de la brigade de jour, car il est important que les auteurs de troubles et les délinquants se retrouvent toujours face aux mêmes policiers». Ce renforcement de la police de proximité devrait permettre de prévenir davantage les incivilités (tapage nocturne, rassemblements, conflits de voisinage, etc.), de consolider la surveillance des lieux de résidence et d'apporter une tranquillité aux Pessacais. Des vidéos protections seront étendues sur les zones à risques.

Daniel DOMENGE souligne les problèmes d'insécurité sur le secteur du Bourgailh, une vidéo protection sera mise en place au cœur du Bourgailh (parking/surface sportive/jeux pour les enfants) et au niveau de Haut Livrac.

► **Carrefour Alouette: quel est l'objectif du projet d'étude?**

A ce jour, aucune solution n'a été trouvée. La priorité est donnée à la liaison Bersol-Aéroport par bus BHNS qui franchira le carrefour. S'en suivra une période d'observation de la circulation et l'ouverture des études sur l'urbanisation du carrefour et son aménagement en termes de déplacements.

Franck RAYNAL confirme ce jour que le carrefour de l'Alouette reste en l'état, qu'il n'est pas justifiable de dégrader ce qui existe et qui fonctionne pas trop mal.

Les échanges étant terminés, tous les participants se retrouvent autour du pot de l'amitié.
En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 27 Janvier 2018, signé par le Président et la secrétaire de séance.

Le secrétaire,
Joëlle TREMOULINARD

Le Président,
Daniel DOMENGE